



COMMUNIQUE DE PRESSE

DISTRIBUTION DES PASS'PARTOUT

Les services de la Collectivité Territoriale procéderont dans les jours prochains, à la remise des Pass'Partout 2016, à l'ensemble des élèves concernés par le dispositif, à savoir pour l'ensemble des collégiens et lycéens.

Chaque collégien ou lycéen se verra remettre un bon d'achat d'une valeur de 20 € pour ses fournitures scolaires. Au moment de l'achat, l'élève devra inscrire son nom et son prénom.

Les Pass'Partout sont utilisables jusqu'au 15 novembre dans les commerces de l'Archipel. En cette rentrée scolaire, près de 550 collégiens et lycéens en bénéficieront.